

VEILLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Suisse et Liechtenstein

Une publication du SE de Berne
Semaine du 22 avril 2024

Faits saillants

- **Bénéfice record de la BNS sur le 1^{er} trimestre 2024**
- **Repli des salaires réels de -0,4 % en 2023**
- **Renforcement des exigences en matière de réserves minimales pour les banques**

Macroéconomie

Banque nationale suisse : La Banque nationale suisse (BNS) a dégagé sur le 1^{er} trimestre 2024 un bénéfice net record de 58,8 Mds CHF, alimenté essentiellement par les positions en monnaies étrangères, en lien avec l'affaiblissement récent du franc. L'appréciation de l'euro et du dollar américain face au franc suisse depuis le début de l'année a mécaniquement augmenté la valeur (en franc) des placements de la BNS libellés dans ces devises. Les hausses des cours boursiers et de l'or expliquent également une partie de ce bénéfice trimestriel record. Il faudrait néanmoins dégager d'autres bénéfices sur les prochains trimestres pour espérer voir la BNS reverser des dividendes à la Confédération et aux cantons. La BNS doit d'abord en effet éponger la perte au bilan de l'année dernière et reconstituer ses provisions. Selon la réglementation en vigueur, elle devrait réaliser un bénéfice annuel de 65 Mds CHF pour pouvoir procéder à une distribution minimale de 2 Mds CHF.

Salaires : Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), la progression des salaires nominaux en 2023 (+ 1,7 %) a été inférieure à celle des prix (+ 2,1 %), conduisant à un recul des salaires réels de -0,4 % par rapport à 2022. La hausse moyenne de l'indice suisse des salaires nominaux l'an dernier a été supérieure à celles des années précédentes mais le renchérissement lié notamment à la hausse des prix de l'électricité et du gaz ainsi que par l'augmentation des loyers a donc résulté en une baisse de pouvoir d'achat des salariés en 2023. Les hausses de salaires ont été globalement plus fortes dans le secteur industriel (salaires nominaux en hausse en moyenne de +2,1 %) que dans le tertiaire (+1,6 %).

Liechtenstein : La Principauté du Liechtenstein a rempli toutes les conditions pour adhérer au Fonds monétaire international (FMI), finalisant un processus de candidature ayant duré un an. Le pays dont le PIB par habitant avoisine 190 000 \$ considère l'adhésion au FMI comme un moyen d'accroître la réputation et la visibilité de sa situation économique et de son centre financier.

Secteur financier

Régulation : Visant à renforcer la stabilité financière du système financier suisse, la BNS a annoncé cette semaine le rehaussement, à compter du 1^{er} juillet, de 2,5 % à 4 % des exigences en matière de réserves minimales des banques domiciliées. Le calcul des engagements résultant des dépôts de la clientèle sera également revu via une réduction des intérêts reversés aux banques commerciales, les avoirs à vue détenus par les banques pour satisfaire à l'exigence en matière de réserves minimales n'étant plus rémunérés depuis l'an dernier. L'intégralité des engagements de dépôts clientèle entrera

LES CHIFFRES À RETENIR

| | Au 25/04 | Var. vs 18/04 |
|----------|----------|---------------|
| EUR/CHF | 0,9790 | + 0,9 % |
| USD/CHF | 0,9127 | + 1,0 % |
| SMI | 11 261 | + 0,28 % |
| Taux 10a | 0,725 % | + 4 pb |

par ailleurs dans le calcul des réserves minimales, et non plus 20 % comme jusqu'à présent. D'après les estimations de la banque Raiffeisen, cette nouvelle réglementation pourrait induire des pertes allant jusqu'à 440 M CHF pour le secteur bancaire, dont 400 M CHF pour la seule UBS. Cette annonce intervient quelques jours après la publication par le Conseil fédéral du rapport *Too Big To Fail* visant à durcir les exigences en capital pour les grandes banques helvétiques. Sur la base des nouvelles règles proposées par le gouvernement, UBS pourrait devoir mobiliser, dès l'an prochain, entre 15 et 25 Mds USD supplémentaires de fonds propres. En marge de l'assemblée générale de la banque, les dirigeants d'UBS ont fait part de leurs préoccupations quant à ces nouvelles exigences en capital. Le Président d'UBS, Colm Kelleher, a ainsi qualifié les réformes proposées de "mauvais remède" aux problèmes structurels rencontrés par le secteur, appelant à maintenir un niveau de réglementation aligné sur les normes internationales pour ne pas pénaliser les banques suisses sur la scène mondiale.

Secteurs non financiers

Cybersécurité : Un rapport du « Programme national de recherche 77 » sur la transformation numérique appelle l'Etat à accroître et éclaircir les mesures de cybersécurité des infrastructures critiques suisses. Les chercheurs des universités de Zurich et de Lausanne qui ont analysé les mesures prises contre les cyberattaques ont relevé d'importants problèmes dans la mise en place de la protection de ces organisations sensibles type hôpitaux, aéroports ou centrales électriques. Les auteurs de l'étude recommandent ainsi de renforcer les exigences demandées aux entreprises du secteur informatique et d'étendre le champ d'application des obligations minimales de la loi sur l'information (LSI). Face à la multiplication des cyberattaques, plusieurs grandes entreprises suisses, dont les CFF ou l'opérateur boursier SIX Group, ont participé cette semaine aux côtés de militaires et de l'administration fédérale, au vaste exercice de cyberdéfense international « Locked Shields 2024 », impliquant 4 000 spécialistes IT issus de 40 pays.

Télécommunications : La Commission de la concurrence (COMCO) a sanctionné cette semaine l'opérateur de télécommunications Swisscom d'une pénalité de 18 M CHF au titre de la violation du droit des cartels pointant un risque de monopole sur le marché de la fibre optique. En modifiant sa stratégie de construction du réseau début 2020, Swisscom aurait entravé, selon la COMCO, l'accès d'entreprises concurrentes à son infrastructure de fibre optique. Les sociétés rivales n'auraient plus eu d'accès direct au réseau, se retrouvant limitées à la vente de services sous la marque de Swisscom. L'organisme de surveillance a fait savoir que cette pratique aurait non seulement restreint la concurrence, mais également limité les possibilités d'innovation et de choix pour les consommateurs. Outre l'amende de près de 18 M CHF, l'opérateur s'est vu imposer des directives pour l'extension de son réseau de fibre optique, destinées à garantir l'accès à des tiers à l'infrastructure du réseau. Swisscom peut faire appel de cette décision devant le Tribunal administratif fédéral.

Biotechs : Publié cette semaine par la Swiss Biotech Association, le *Swiss Biotech Report 2024* souligne la très bonne performance du secteur des biotechnologies en Suisse, marquée par des résultats records en 2023. Les recettes ont atteint un chiffre record de 7,3 Mds CHF (+ 7,3 %) quand les levées de fonds ont crû de plus de 50 %, à 2 Mds CHF, dont 1,4 Md (+ 79 %) provenant d'entreprises cotées et 600 M CHF (+ 17%) issus de financements privés. Cette hausse globale est cependant très concentrée sur quelques biotechs et masque une réalité contrastée pour de nombreuses autres entreprises qui n'ont peu ou pas bénéficié de l'augmentation des investissements. Une activité transactionnelle importante a également été observée en matière de licences et de fusions & acquisitions, impliquant des entreprises telles que VectixBio, T3, Vertex et Santhera. Globalement, près d'1,5 Md CHF a été consacré à des collaborations internationales, renforçant d'autant la capacité d'innovation du secteur.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Gilles BORDES, chef du Service économique de Berne

Rédaction : Julie MURO, Martin ALBOUY, Alexandre SABBAGHI

Abonnez-vous : berne@dgtresor.gouv.fr

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Crédits visuel : Pixabay